

divisions de la marine à rames peuvent être tracées comme suit : marine égyptienne, marine grecque, marine romaine, marine scandinave, marine du moyen âge, marine de Louis XIV. La question qui a été la plus agitée au sujet de ce genre de bâtiments est celle du nombre des rangs de rames. Des textes assez obscurs et sans doute inexacts au point de vue technique puisqu'ils n'émanent pas de gens du métier, ont induit en erreur des commentateurs souvent peu au courant, eux aussi, des choses de la mer (1). Les travaux de Jal, de l'amiral Serres, de Pacini, les dessins reconstitutifs de Morel-Fatio ont prouvé, croyons-nous, qu'il fallait rejeter d'une façon absolue toute combinaison au delà de cinq rangs superposés, ces cinq rangs représentant eux-mêmes une exception appliquée à certains navires spéciaux peu nombreux. Au surplus, si des motifs tirés des lois mécaniques nous interdisent d'adopter l'interprétation de textes anciens parlant de navires à rangées de rameurs superposés en nombre très supérieur à cinq, le bas-relief de l'acropole qui nous offre la représentation de la partie centrale d'une trière, des documents écrits (un passage d'Aristophane, etc.) ne permettent point de douter de la superposition, sur les trières, des trois rangées de rameurs thranites, zygites, thalamites. Et ces trois rangées de rameurs ont certainement motivé les diverses combinaisons de vogue — la vogue se dit d'un ensemble de rameurs en action — que nous verrons plus tard appliquer sur les galères. Le maximum était ordinairement de trois rangées, le navire qui les portait s'appelait alors une trière ou une *trirème* (2). On peut voir

---

(1) On peut se rendre compte du crédit qu'il faut accorder aux documents en examinant les productions contemporaines. A part les photographies, il est fort difficile de rencontrer de nos jours un document iconographique maritime exact, et il en est de même pour les productions littéraires, les artistes ayant, de tous temps, été en général peu soucieux de l'exactitude technique.

(2) Sur la construction des trières, on consultera avec fruit les ouvrages de M. Cartault : *La Trière Athénienne* et le supplément qu'il a donné à ce travail.